

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2011

Présents : M. Joseph GUILBAUD, M. Christian RAIMBAULT, M. Michel FORTUNE, M. Serge LECLERC, Mme Maryse ROUCHET, M. Jean ROGER, M. Yves MARTIN, M. Hervé ZIVEREC, M. Jean-Pierre VENGEANT, M. Daniel COLLIGNON.

Excusés : M. Loïc CHENEVIÈRE
M. Marcel ROUSSEAU (Conseiller général) et Louis AGAM (DDT)

Assistaient également à la réunion : M. Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière
M. Yohann LUCAS : Responsable technique

Secrétaire de séance : M. Christian RAIMBAULT

I - PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2010

Une erreur de date s'est glissée dans la partie BILAN DES ACTIONS, au paragraphe sur les ouvrages, l'aménagement du batardeau amovible à l'hippodrome de NUILLE, prévu en 2009, a été réalisé en 2010 et non en 2009. Le procès verbal de la réunion du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité, après cette observation.

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape de l'exercice budgétaire. Dans les Syndicats Intercommunaux où la population est supérieure à plus de 3 500 habitants, il doit être effectué dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour objet d'informer sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires. Il n'a aucun caractère décisionnel.

1. Les résultats de l'année 2010 (résultats provisoires)

1.1 La section de fonctionnement

		CA 2009	BUDGET 2010	CA 2010 (provisoire)
art.ou prog.	DEPENSES			
11	Charges à caractère général	9 925,11	6 068,00	3 254,57
12	Charges de personnel	10 478,41	9 880,00	8 037,37
14	Atténuation de produits	193,00	250,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 357,31	47 030,00	45 905,46
66	Charges financières	2 403,21	5 050,00	3665,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Amortissements et provisions	35 083,67	51 220,00	51 216,02
22	Dépenses imprévues	0,00	492,00	0,00
23	Virement à section investissement	0,00	30 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	88 440,71	149 990,00	112 079,05
art.ou prog.	RECETTES			
.001	REPORT ANTERIEUR Résultat n-1	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	85 271,00	85 195,00	93 068,00
7474	Contribution des communes	37 989,00	42 930,00	35 453,00
74718	Dotations autres	0,00	0,00	0,00
74833	Compensation taxe professionnelle	10 324,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	
77	Produits exceptionnels	0,30	0,00	97,67
43	Amortissements des subventions	15 033,16	21 865,00	21 861,36
	TOTAL RECETTES	148 617,16	149 990,00	150 480,03
	RECETTES-DEPENSES	60 176,45	0,00	38 409,98

La comparaison entre 2009 et 2010, nous fait observer :

- une progression globale des dépenses de 27% ; elle est entièrement liée aux amortissements dont l'augmentation est de 46%. Hors amortissements les dépenses de 2010 représentent 96% de celles de 2009.
- une augmentation des recettes de 1%,
- d'où une diminution des excédents de 36%, ceux-ci représentant 25% de l'ensemble des recettes.

1.2 La section d'investissement

		CA 2009	BUDGET 2010	CA 2009 (provisoire)
art.ou prog.	DEPENSES			
.001	Report Antérieur Résultat n-1	0,00	78 411,05	78 411,05
.020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
13	Amortissements de subventions	15 033,16	21 865,00	21 861,36
16	Emprunts (rembt cap.)	22 345,91	22 000,00	19 877,53
23	Opérations d'équipement	228 783,20	336 470,76	116 230,26
<i>Op.10: mise en œuvre CRE (1^{ère} tranche Entretien aménagement 2008)</i>		30 482,00		
<i>Op. 2004 étude préalable CRE</i>			10 083,00	10 082,28
<i>Op. 2007: études débits réservés et ouvrages+hors CRE</i>		90 938,40	67 670,28	15 624,72
<i>Op. 2008: hors CRE</i>		460,46		
<i>Op.20091 CRE Indicateurs biologiques</i>		478,40		
<i>Op 20092 CRE Entretien Aménagement</i>		37 211,42	26 377,00	26 377,00
<i>Op.20093 Restauration continuité</i>		55 105,70	4 640,48	4 640,48
<i>Op 20094 hors CRE (dont étude hydr.)</i>		6 619,86		
<i>Op.20095 assistance technique DDAF</i>		7 486,96		
<i>Op.20101 CRE études</i>			10 700,00	1 076,40
<i>Op.20102 CRE entretien aménagement</i>			112 000,00	7 164,04
<i>Op 20103 CRE restauration continuité</i>			85 000,00	49 883,96
<i>Op 20104 hors CRE</i>			18 000,00	1 381,38
<i>Op.20105 communication</i>			2 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES		266 162,27	458 746,81	236 380,20
art.ou prog	RECETTES			
.001	Report Antérieur Résultat n-1	22 997,50		
.1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	70 028,45	60 176,45	60 176,45
.021	Prélèvement sur le fonct. 2010	0,00	30 000,00	0,00
10222	FCTVA	1 006,00	3 500,00	3 028,00
13	Subventions	58 635,60	289 220,00	242 345,99
1311	Etat et Etablts Nationaux	31 387,00	131 960,00	145 307,71
1321	Etat et Etablts Nationaux	0,00	31 400,00	0,00
1312	Région	10 137,10	57 530,00	41 952,68
1313	Départements	16.611,50	50 356,00	35 178,00
1323	Départements		6 974,00	14 102,00
1318	Autres		11 000,00	5 805,60
28	Amortissements	35 083,67	51 220,00	51 216,02
271	titres immobilisés			
16	Emprunts	0,00	24 630,36	60 000,00
TOTAL RECETTES		187 751,22	458 746,81	416 766,46
RECETTES -DEPENSES		-78 411,05	0,00	180 386,26

Le montant des dépenses d'investissement est peu éloigné de celui de l'exercice antérieur, 236 380 euros en 2010, contre 266 162 euros en 2009.

Compte tenu de leur importance, et suite aux tensions de trésorerie en début d'année, il a été fait recours à un emprunt, d'un montant de 60 000 euros.

L'arrivée de subventions au cours du 2^{ème} semestre, liées à l'exercice 2009, mais aussi de l'exercice 2010, se traduit par des recettes bien supérieures aux dépenses.

Il en résulte un excédent de l'ordre de 180 000 euros en fin d'exercice.

L'analyse complète nécessite la présentation des Restes à Réaliser. Leur situation est la suivante :

-Restes à Réaliser Dépenses : 60 711,89€

-Restes à Réaliser Recettes : 59 650,00€

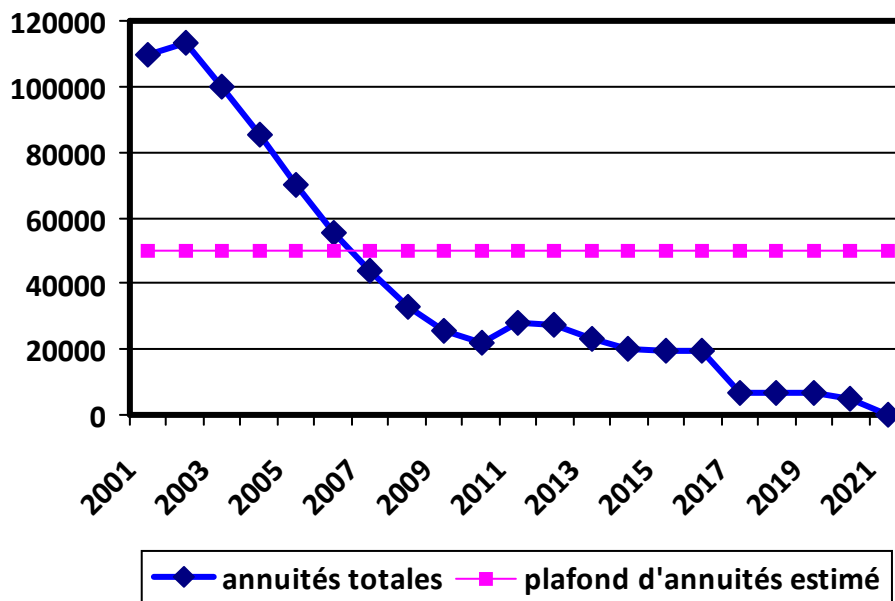
Ils ne modifient pratiquement pas le résultat global de l'exercice.

2. L'évolution des annuités et la capacité du syndicat à emprunter

La fixation d'un seuil maximum d'annuité supportable par le syndicat est un critère important pour la gestion financière prospective.

Evolution des annuités (2001 à 2016)

Année	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	Annuités Totales	dont intérêts+ Frais	dont remboursement capital emprunté
2001			109 519,10	38 440,52	71 078,58
2002			113 088,76	35 935,99	77 152,77
2003			100 000,00	30 000,00	70 000,00
2004			85 175,19	22 543,68	62 631,51
2005			70 276,22	17 650,84	52 625,38
2006			55 529,07	13 990,22	41 538,85
2007			43 856,59	7 153,14	36 703,45
2008		142 529,21	32 646,35	6 628,76	26 017,59
2009	285 722,95	127 387,33	25 345,25	4 399,24	20 946,75
2010	224 743,34	106 440,58	21 982,76	3 844,24	18 138,52
2011	284 743,34	147 170,86	28 155,31	4 239,45	23 915,86
2012	284 743,34	123 255,00	27 659,31	3 603,00	24 056,32
2013	229 831,69	99 198,69	23 260,24	2 945,34	20 314,90
2014	211 415,36	77 806,01	19 992,12	2 314,05	17 678,07
2015	197 204,00	60 127,94	19 319,64	1 704,60	17 615,04
2016	197 204,00	42 512,90	19 319,64	1 074,42	18 245,22
2017	60 000,00	24 267,68	6 799,52	548,17	6 251,35
2018	60 000,00	18 016,33	6 799,52	390,48	6 409,04
2019	60 000,00	11 607,25	6 799,52	228,81	6 570,71
2020	60 000,00	5 036,58	5 099,64	63,06	5 036,58



Le tableau et le graphique ci-dessus prennent en compte l'emprunt de 60 000 euros réalisé en 2010. Pour autant, ils soulignent la forte diminution des annuités par rapport au début des années 2000, et par conséquent des possibilités d'emprunts encore intéressantes.

Par exemple si l'on estime être en capacité de rembourser 50 000 euros d'annuités par an, cela autoriserait environ 22 000 euros en annuités nouvelles.

3. Le programme 2011 et des années suivantes

Trois catégories d'actions constituent les programmes d'actions du syndicat :

- le CRE ou Contrat Restauration Entretien signé le 26 novembre 2007,
- les actions Hors CRE
- l'étude hydraulique du bassin sur les débits réservés

Il faut y ajouter les moyens de fonctionnement pour une présentation globale des projets du syndicat

3.1. Le Contrat Restauration Entretien (CRE)

Le Comité de pilotage du CRE réuni le 14/12/2010 a fixé les grandes lignes du programme d'actions à venir. Elles sont rappelées ci-après.

> Débroussaillage et abreuvoirs

Le linéaire concerné pour l'année 2011, va de NUILLE SUR VICOIN jusqu'à la confluence avec la Mayenne et inclut aussi les affluents de 1^{er} niveau situés sur le secteur.

> Ouvrages

Les propositions d'aménagement d'ouvrages sont :

- Thuboeuf à NUILLE SUR VICOIN
- Le Bourg à NUILLE SUR VICOIN
- Les Prés à MONTIGNE LE BRILLANT
- Le Bigot à MONTIGNE LE BRILLANT
- Le Pont Alain à ST BERTHEVIN

Il s'agit d'un projet de programme qui nécessite un travail de concertation avec les propriétaires et les pêcheurs. Les rencontres ont démarré.

> Suivi Evaluation

L'évaluation des actions réalisées est inscrite dans le CRE. Elle est indispensable. Elle se traduit par des analyses de l'eau de la rivière à différents endroits, dont certains sont directement suivis par l'Agence de l'Eau.

> Communication

Les actions conduites suscitent des questions légitimes de la part des personnes directement concernées, (pêcheurs et riverains notamment) ainsi que de la part du public dans son ensemble. Il apparaît nécessaire d'informer et de communiquer sur nos actions

> Restauration du lit

Le programme du CRE contient une action intitulée « restauration du lit ».

Les opérations d'aménagement visant à limiter les inondations peuvent s'inscrire dans ce type d'actions.

Il existe un point difficile en ce domaine sur le bassin du Vicoïn, celui de La Huardais à Bourgneuf-la-Forêt. Il nécessite, avant toute intervention sur le terrain une étude hydraulique prenant en compte le contexte local, dont celui de l'étang de La Chaîne situé en aval.

Nous proposons d'inscrire cette étude hydraulique et les travaux qui peuvent en résulter dans le cadre d'actions. L'Agence de l'Eau, interrogée sur ce point, a émis un avis favorable de principe.

3.2. Les travaux hors Contrat Restauration Entretien

Le syndicat a l'habitude d'intervenir directement sur la rivière et les principaux affluents, en tant que de besoin, pour entretenir ou restaurer le cours d'eau, les berges, les ponts et autres ouvrages.

Ces travaux sont parfois réalisés en partenariat et en complémentarité financière avec la commune concernée.

A chaque fois, l'avis de la police de l'eau est demandé et une réponse favorable est nécessaire pour engager ces travaux.

Il paraît nécessaire de continuer à intervenir de cette manière sur le bassin.

3.3. L'étude hydraulique de détermination des débits réservés

Le Comité de pilotage de l'étude sur les débits réservés s'est réuni le 28 septembre 2010. Une restitution de l'étude avait été faite. Il avait été convenu ce jour là :

- d'organiser une réunion de restitution de l'étude auprès de propriétaires d'étangs, plus particulièrement les 40 ayant un étang d'une superficie supérieure à 1 ha
- de rechercher parmi les propriétaires d'étangs, des volontaires à l'expérimentation de mise en place d'un dispositif de maîtrise du débit réservé, en précisant que cette expérimentation serait accompagnée d'une assistance technique et financière.

La réunion de restitution est en cours de programmation avec les services de L'Etat, et en concertation avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Port Brillet.

Les propriétaires les plus susceptibles d'être concernés par la recherche de nouvelles ressources pour l'approvisionnement en eau potable ont été rencontrés.

Il reste la question de l'accompagnement financier de l'assistance technique, et des travaux de mise en conformité des étangs en matière de débits réservés, par les propriétaires volontaires.

L'Agence de l'Eau a donné son accord de principe pour participer au financement des études et travaux se rapportant à ce sujet, y compris sous forme d'aide directe aux particuliers. Les autres financeurs habituels seront également sollicités.

Le syndicat, n'est ni propriétaire, ni gestionnaire d'étang.

Il est néanmoins, lui aussi, sollicité pour l'accompagnement des particuliers et des communes propriétaires d'étangs volontaires pour mettre leur étang en conformité. Il aura à prendre une décision sur ce point en 2011.

Position prise par le comité syndical lors du débat du 1^{er} février 2011 : le syndicat pourra assurer à la demande l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du propriétaire volontaire, avec l'établissement du cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que la fourniture des éléments pour la préparation du dossier de demande de subventions.

3.4 Le Fonctionnement

Le syndicat de bassin du Vicoïn, fonctionne depuis 2008 en regroupement de moyens avec 4 autres syndicats, ceux de l'Erve, de la Jouanne, de la Vaige, de la Taude. La mutualisation concerne à la fois les moyens humains (techniciens, secrétaire), et les moyens matériels (véhicules, matériel, local,).

Un sixième syndicat, celui de l'Erve et Treulon, a rejoint cette organisation de regroupement de moyens en 2010.

3.5 Le Volet Financier.

3.5.1 Le programme 2011

Le tableau ci-dessous montre les grandes lignes du programme 2011 en ce qui concerne les dépenses et les recettes.

Opérations	Dépenses	Recettes	Reste à charge
Restes à réaliser - Recettes 2010		59 650	-59 650
Restes à réaliser - Dépenses 2010	60 712	48 570	12 142
Berges et ripisylves	110 000	88 000	22 000
Restauration Continuité	100 000	80 000	20 000
Restauration du lit et dossier inondation	30 000	24 000	6 000
Etude indicateurs biologiques	4 000	3 200	800
TOTAL CRE INVESTISSEMENT	304 712	303 420	1 292
Travaux hors CRE	25 000	0	25 000
TOTAL INVESTISSEMENT	329 712	303 420	26 292
Communication	3000	2 400	600
Fonctionnement CRE			48 000
TOTAL FONCTIONNEMENT			48 600

3.5.2. Comparaison programme du syndicat et programme CRE

Opérations	Total Progr CRE 2008-2012	Réalisé 2008 2009 2010	Disponible 2011 2012	Progr. 2011	Projection 2012-2013	Total Progr CRE 2008-2013
RAR dépenses 2010				60 712		60 712
Berges ripisylves abreuvoirs	481 475	145 219	336 256	110 000	180 000	435 219
Restauration Continuité	127 374	113 191	14 183	100 000	160 000	373 191
Restauration du lit et dossier inondation	41 794	2 337	39 457	30 000	20 000	52 337
Etudes indicateurs	29 302	4 329	24 973	4 000	24 000	32 329
Communication	8 000	183	7 817	3 000	6000	9183
TOTAL PROGRAMME CRE	687 945	265 076	422 686	307 712	390 000	962 971

Le programme envisagé en 2011 s'inscrit bien dans la globalité du programme CRE 2008-2012, toutes lignes confondues. Il laisse des possibilités d'action pour 2012, sachant par ailleurs qu'un avenant est possible avec l'Agence de l'Eau pour intégrer l'année 2013, s'il s'avérait nécessaire de reporter et de compléter des opérations.

Cela sera d'ailleurs utile pour être en harmonie avec le Contrat Régional Bassins Versants de la Région qui porte sur les 3 années 2011-2014.

De son côté, le Conseil Général examine chaque année les demandes de subventions en complémentarité avec l'Agence de l'Eau.

4. La projection budgétaire

Compte tenu des excédents existants en fin 2011 en section investissement (environ 180 000 euros, dont 60 000 euros constitué par un emprunt), de la maîtrise budgétaire en section fonctionnement permettant d'atteindre au moins l'équilibre budgétaire, du maintien du dispositif de subventions au moins jusqu'à la fin du CRE, il apparaît possible de conduire le programme envisagé en 2011 sans faire appel à de nouveaux emprunts.

CONCLUSIONS

La fin du programme de travaux du syndicat de bassin du Vicoin paraît pleinement réalisable sur la période à venir 2011 à 2014, compte tenu de la situation financière du syndicat.

Une condition est toutefois nécessaire pour mener le programme à son terme, c'est la poursuite du niveau des subventions des investissements relevant du Contrat Restauration Entretien (CRE) à hauteur de 80% (Agence de l'Eau à 50%, Conseil Général à 20%, Conseil Régional à 10%).

L'année 2011 sera celle de la quatrième tranche du programme d'entretien et d'aménagement du Vicoin et de ses affluents, inscrite dans le CRE.

Le programme prévisionnel inclut la possibilité de travaux hors CRE, répondant en cela à des demandes de communes pour l'aménagement et l'entretien de ruisseaux.

Les suites à donner à l'étude hydraulique sur les débits réservés seront tirées au cours de l'année 2011, en concertation avec les partenaires du syndicat dans le cadre du Comité de pilotage de cette étude.

L'ensemble de ce programme peut être conduit par le syndicat de bassin du Vicoïn, organisé sur le plan de son fonctionnement en regroupement de moyens (techniciens, secrétaire, matériel), avec désormais 5 autres syndicats de bassins.

Ces moyens de fonctionnement, ainsi que la prise en charge de 20% des études et des travaux relevant du CRE et de 100% des travaux hors CRE, sont assurés par la participation des communes.

Les modalités de contribution des communes ont été revues en 2009, sans toucher au principe du calcul basé sur les 3 critères de surface du bassin (35%), de longueur des rives (35%), du potentiel fiscal par habitant (30%). Leur mise en application va s'étaler sur 3 ans, comme adopté par le Comité Syndical le 24 novembre 2009. L'année 2011 sera la 2^{ème} année de transition.

Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le bureau propose pour 2010 une contribution financière des communes au même niveau qu'en 2009 et 2010, soit 128 125 € à répartir suivant le dispositif voté le 24 novembre 2009.

Le Comité syndical :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

M. Le Président revient sur la partie Communication qui sera importante en 2011. Il informe également les délégués que les services de l'Etat réalisent en ce moment une plaquette sur le CRE qui devrait sortir en février 2011. Cette plaquette marque un engagement de la Préfecture et donc une prise de position en faveur des travaux des Syndicats.

M. Le Président revient également sur les débits réservés. Il indique qu'une réunion de préparation aura lieu courant mars avec la DDT pour organiser la restitution de l'étude avec les propriétaires de plans d'eau courant avril 2011.

Des rencontres de quelques propriétaires d'étangs ont déjà eu lieu avec les représentants du Syndicat et du SIAEP de PORT BRILLET.

M. le Président demande ensuite au Comité Syndical, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, de se pencher sur la suite à donner à la question qui lui est posée en matière d'accompagnement financier et technique pour les travaux de mise en conformité des étangs en matière de débits réservés, auprès des propriétaires volontaires.

N'étant pas propriétaire ni gestionnaire d'étangs, il écarte l'hypothèse d'accompagnement financier.

En revanche, les délégués se prononcent favorablement pour la mise à disposition gratuite du technicien du syndicat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de propriétaires qui le solliciteraient. Cette mission consisterait en l'établissement du cahier des charges pour le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que la fourniture des éléments nécessaires pour le dossier de demandes de subventions.

III - BUDGET PREVISIONNEL

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, le président présente un budget prévisionnel jusqu'à fin 2014 (cf ci-dessous). Son examen par les membres du Comité syndical n'appelle pas de remarque particulière. Il est établi sur la base du dispositif en cours en ce qui concerne les attributions de subventions. Il fait apparaître la possibilité de réaliser le programme de travaux envisagé.

Ch Art	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisé2010	2011	2012	2013	2014	2011-2014
11	Charges Générales	3 255	3 352	3 453	3 556	3 663	14 024
12	Frais de Personnel	8 037	8 278	8 527	8 783	9 046	34 634
14	Attén produits	0	400	200	200	200	1 000
65	gestion courante	45 906	47 284	48 702	50 163	51 668	197 817
66	Charges financières	3 666	4 239	3 603	2 945	2 314	13 102
	communication		3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
67	Charges Except	0	10	10	10	10	40
68	Amortissements	51 216	51 216	51 216	51 216	51 216	204 864
22	Imprévus	0	2 000	2 000	2 000	2 000	8 000
23	Virement à inv	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	112 080	119 780	120 711	121 874	123 117	485 482

Ch Art	RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisé2010	2011	2012	2013	2014	2011-2014
73	Impôts et Taxes	93 068	93 068	93 068	93 068	93 068	372 272
74	Subv communes	30 239	30 239	30 239	30 239	30 239	120 956
	Compensation TP	5 214	5 214	5 214	5 214	5 214	20 856
	communication		2 400	2 400	2 400	2 400	9 600
77	Amort subventions	21 861	21 861	21 861	21 861	21 861	87 444
	TOTAL	150 480	152 782	152 782	152 782	152 782	611 128
	RESULTAT (vir inv)	38 400	33 002	32 071	30 908	29 665	194 558

Chap ou Art	DEPENSES INVESTISSEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2010-2014
13	Amort subventions	21 861	21 861	21 861	21 861	21 861	87 444
16	capital remboursé	19 878	28 156	27 659	23 260	19 992	99 067
23	Immobilisations(RAR)		60 712				60 712
	CRE entretien	33 541	110 000	80 000	80 000	80 000	350 000
	CRE rest du lit		30 000	10 000	10 000	10 000	60 000
	CRE rest continuité	54 524	100 000	80 000	80 000	80 000	340 000
	études	26 783	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
	Op hors CRE	1 381	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
	TOTAL	157 969	379 729	248 520	244 121	240 853	1 113 223

Chap ou Art	RECETTES INVESTISSEMENT	2010	2011	2012	2013	2014	2010-2014
1	invest reporté n-1	-78 411	180 387	194 693	223 391	199 557	
1068	excéd fonct.	60 176	38 400	33 002	32 071	30 908	134 382
21	Prél fonct année n						0
10222	FCTVA (hors CRE)	3 028	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
13	subv d'invest. (RAR)		59 650				59 650
13	subv d'invest.	242 346	243 770	192 000	136 000	136 000	707 770
16	Emprunts	60 000	0	0	0	0	0
28	Amortissements	51 216	51 216	51 216	51 216	51 216	204 864
	TOTAL	338 355	574 422	471 912	443 679	418 682	1 110 665
	RESULTAT	180 387	194 693	223 391	199 557	177 829	-2 558

IV - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2011

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Restauration Entretien en 2011. Le programme CRE pour 2011 pourrait s'établir de la manière suivante :

Ripisylve et berges, Abreuvoirs, Restauration du lit, Dossier inondation	= 140 000 €
Restauration de la continuité	= 100 000 €
Communication	= 3 000 €
Suivi IBGN + Pêche électrique (Painchaud - LE GENEST ST ISLE)	= 4 000 €
TOTAL 2011	= 247 000 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- De solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour l'année 2011, ainsi qu'auprès du Conseil Régional par le biais du CRBV,
- D'autoriser le Président à signer tout document lié à ce dossier.

V- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2011-2013

Monsieur le Président expose le rapport suivant : La Région des Pays de la Loire soutient la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants par le contrat régional de bassin versant (CRBV) établi en lien avec un SAGE approuvé.

Pour le SAGE Mayenne, un premier contrat établi par le Conseil Général de la Mayenne, structure « chef de file » pour la mise en œuvre du SAGE, l'élaboration et le suivi du contrat régional et d'une durée de 3 ans vient de se terminer (2008-2010). Un second contrat sera établi pour la période 2011-2013. Les opérations non réalisées sur cette période ne pourront pas être inscrites dans un nouveau contrat.

En réponse à l'appel à projets réalisé début 2011, les opérations suivantes en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont proposées au contrat régional :

Opérations	Montants TTC	Subventions (13,9 % TTC)
Restauration de la ripisylve et des berges	235 000 €	32 665 €
Restauration du lit	50 000 €	6 950 €
Abreuvoirs	35 000 €	4 865 €
Suivi indicateurs	28 000 €	3 892 €
Restauration de la continuité	260 000 €	36 140 €

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- de confirmer la réalisation des opérations sus-citées sur la période 2011-2013
- de solliciter la participation financière du Conseil Régional pour ces opérations
- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

VI - QUESTIONS DIVERSES

> Point sur les rencontres avec les riverains et les pêcheurs

- M. Le Président fait le point sur les rencontres avec les propriétaires d'ouvrages concernés par des aménagements en 2011 :
- Les Prés à MONTIGNE : Dossier compliqué, 2 propriétaires pour cet ouvrage et qui ne sont pas d'accord sur le devenir du barrage (Pour rappel, si le propriétaire garde son ouvrage, il est responsable en cas de crue). Un des propriétaires souhaite une lame d'eau dans son bief mais cela serait impactant lors des crues pour une maison en aval). Discussion en cours
 - Le Bigot à MONTIGNE : Rencontre prochaine avec les propriétaires (une rencontre avec leur mandataire a déjà eu lieu). Sur ce site, il y a un bon espoir de réaliser les travaux.
 - Thuboeuf à NUILLE SUR VICOIN : Rencontre prévue en février
 - Le Bourg à NUILLE SUR VICOIN : Ajout 2 seuils au projet initial. Proche d'une issue positive
 - Pont Alain à ST BERTHEVIN : Les services de la Police de l'eau de la DDT analysent en ce moment le droit d'eau.

M. RAIMBAULT souhaiterait savoir ce qui est mentionné dans la convention signée avec les propriétaires (Etat des lieux ?, Etat futur ?, ...).

Nicolas BOILEAU indique qu'elle comporte principalement une explication des travaux qui se dérouleront sur le site.

M. RAIMBAULT demande comment cela se passe quand les propriétaires refusent les travaux sur leur ouvrage. Une convention est-elle signée avec eux pour marquer le désengagement du Syndicat.

M. Le Président précise qu'il n'y a pas de convention signée dans ces cas-là. Les propriétaires sont soumis à une obligation de l'Etat via le classement des cours d'eau pour mettre en conformité leur ouvrage dans les années à venir.

Nicolas BOILEAU ajoute que la quasi-totalité des ouvrages sur le Vicoïn sont en mauvais état, ce qui ne facilite pas leur gestion en période de crue. Et cela fait réfléchir les propriétaires.

M. Le Président avoue être surpris des articles de presse présentant l'Assemblée Générale de pêcheurs de ST BERTHEVIN. Ils estiment insuffisante la concertation avec le syndicat et ils demandent de participer aux réunions. Sur ce dernier point, les pêcheurs sont représentés au Comité syndical par la Fédération Départementale de la Pêche, chaque AAPPMA ne peut y être invitée. Quant à la concertation, elle a été conduite par le syndicat pour l'aménagement des 3 seuils en amont de Coupeau. Mais aucun écho sur les rencontres avec le Syndicat ou sur les travaux réalisés n'est mentionné dans les articles de presse.

M. Le Président ajoute qu'une rencontre est programmée avec l'AAPPMA de ST BERTHEVIN pour examiner une nouvelle demande de mini seuils.

M. Le Président indique également qu'une rencontre a eu lieu avec les pêcheurs du GENEST. Ils demandent l'aménagement de 5 seuils entre le site de Painchaud et celui de l'ancienne STEP, barrages démantelés en 2010 ; trois sont situés dans la zone d'influence de Painchaud, et sont prévus dans le programme initial. Les 2 autres sites sont situés en amont de la zone d'influence de l'ex-barrage de Painchaud, mais leur réalisation contribuerait à favoriser la pêche. Les délégués approuvent ces aménagements. Un dossier sera envoyé à l'ONEMA et à la Police de l'eau.

La réunion du comité syndical pour le vote du Budget 2011 est fixée au **Mardi 15 mars 2011**.

Le Secrétaire,
Christian RAIMBAULT



Le Président,
Joseph GUILBAUD

